

IV. — TUNISIE

I. — ENSEIGNEMENT

La politique de l'enseignement subit des modifications que lui a imprimées M. Mzali depuis qu'il a repris en mains le département de l'Education Nationale en 1976.

C'est depuis cette période-là que l'arabisation de l'enseignement a connu les progrès les plus sensibles tant au niveau du cycle primaire que des cycles secondaire et supérieur de l'enseignement.

C'est également de cette période que datent les aménagements de structure apportés à l'enseignement primaire notamment par la création des 7^e et 8^e années que nous avons déjà évoqués (1).

A. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Au niveau des effectifs, le V^e Plan (1977-1981) prévoyait 957 362 élèves inscrits à l'école primaire en octobre 1977. Or, l'effectif global a été de 981 255, soit une augmentation de 24 148 par rapport à l'année précédente et 23 893 par rapport aux projections du Plan (2). Ces effectifs se répartissent en 591 272 garçons (60 %) et 389 983 filles (40 %). Nous ne possédons pas, par contre, les données nécessaires pour calculer le taux de scolarisation chez les garçons et les filles d'âge scolarisable pour la même période.

Une telle augmentation des effectifs a nécessité la création de 49 écoles nouvelles et 1 194 classes supplémentaires par rapport à 1976-77.

Mais malgré les efforts fournis, le taux d'encadrement reste insuffisant (1 enseignant pour 39 élèves) et la surcharge des classes importante. Ces deux facteurs ne favorisent évidemment pas l'amélioration du rendement interne de l'école primaire. Pourtant le recrutement des enseignants devient de plus en plus sévère. En effet, outre les maîtres formés par les Ecoles normales d'instituteurs (6 écoles normales avec 1 987 élèves en 1977-78), des concours sont organisés pour les bacheliers qui, une fois admis, doivent subir une année de stage pédagogique. Ainsi, sur 1 250 candidats bacheliers seuls 352 ont été admis en 1977-78.

Et c'est effectivement pour récupérer les défailants scolaires que les septième et huitième années du cycle primaire ont été créées. Ces deux années ont pour second objectif « de transformer progressivement l'école primaire cloisonnée et vouée à l'asphyxie en une véritable entreprise de développement social, économique et culturel. Par l'ouverture sur l'environnement, l'école est appelée à établir avec lui un dialogue permanent et une osmose permettant une meilleure exploitation des ressources humaines et matérielles du milieu en fonction de ses spécificités » (3).

(1) Cf. Chronique sociale et culturelle. AAN 1976 et 1977.

(2) Les chiffres et informations concernant l'enseignement sont tirés de l'interview de M. MZALI, *Dialogue*, 8/7/78, 15/7/78 et 22/7/78.

(3) M. MZALI, *Dialogues*, 201, 8/7/1978.

Au terme d'une année expérimentale, M. Mzali tire un bilan plutôt positif qui encourage à étendre l'expérience à la 8^e année, « afin de continuer l'apprentissage des élèves qui n'auront pas accédé au secondaire ».

En effet, le 7^e année a permis la récupération en pré-apprentissage de 16 000 élèves qui auraient, sans cela, cessé leurs études. Elle a permis, en outre, une ouverture sur le milieu environnant soit dans les rapports de l'école avec les autorités locales ou régionales, soit dans ses rapports avec les organismes et entreprises économiques publics ou privés qui ont accepté de prendre en stage de préformation les élèves de 7^e année. Il semble, cependant, que le meilleur mérite de l'expérience ait été de réintroduire le travail manuel à l'école, à travers lequel les élèves eux-mêmes y prennent davantage de responsabilité et se trouvent « impliqués » dans les divers travaux qu'ils exécutent. Ils perpétuent ainsi certains métiers artisanaux en voie de disparition, comme le souligne M. Mzali dans son intervention devant l'Assemblée Nationale, et introduisent de nouveaux modèles de production et de culture dans des milieux qui y étaient restés jusque là réfractaires (4).

B. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Ce désir de rapprocher l'école de l'environnement et d'introduire l'enseignement manuel à l'école répond à une politique scolaire globale dont on voit le prolongement dans l'enseignement secondaire où l'on assiste à un développement de l'enseignement technique et professionnel.

La répartition des effectifs par cycles et par filières nous le prouve :

Au niveau du premier cycle :

	1972-73	1977-78
Tronc commun	85.575 (82 %)	90.942 (64 %)
Professionnel	18.420 (18 %)	50.887 (36 %)
Total	103.995 (100 %)	141.829 (100 %)

Au niveau du Second cycle :

	1972-73	1977-78
Général	58.151 (86 %)	55.012 (77 %)
Technique et Industriel	9.668 (14 %)	16.216 (23 %)
Total	67.919 (100 %)	71.228 (100 %)

Au niveau des deux cycles réunis :

	1972-73	1977-78
T.C. et Général	143.826 (84 %)	145.954 (69 %)
Prof. Techn. et Indus.	28.088 (16 %)	64.103 (31 %)
Total	171.914 (100 %)	213.057 (100 %)

(4) Cf. *Débats Parlementaires* (en arabe) (23), séance du 22 décembre 1978, pp. 606 sq., ainsi que *Dialogue*, art. cit.

Comparés aux projections du V^e Plan, ces tableaux nous montrent que les prévisions ont été légèrement dépassées (prévisions : 211 550, réalisations : 213 057) de 1 507 unités; au niveau des effectifs globaux de l'enseignement professionnel notamment, 50 887 élèves sont inscrits en 1977-78 alors que le V^e Plan n'en prévoyait que 48 353 pour cette même année, tandis que la répartition des effectifs entre les autres filières répond, à quelques unités près, aux prévisions du Plan. Notons, cependant que les effectifs de l'enseignement professionnel court représentent 24 % des effectifs globaux contre 8 % seulement pour l'enseignement technique et industriel long.

A cet accroissement des effectifs correspond la création de nouvelles filières mises en place « pour répondre à des besoins ressentis au niveau des régions dans l'enseignement technique industriel ». Il s'agit notamment des filières suivantes :

- Travaux de la ville à Tunis, Sousse et Sfax,
- Hydraulique à Kairouan,
- Mécanique automobile et organisation des transports à Kairouan,
- Génie civil à Gabès et M'saken.

D'autres modifications d'ordre structurel ont été apportées à l'enseignement professionnel et technique. Au niveau de l'enseignement professionnel, la période de stage d'orientation, qui durait un semestre, a été supprimée. Les élèves accéderont désormais à la spécialité choisie dès la première année et profitent ainsi de trois années complètes de formation. Au niveau de l'enseignement technique également, il a été procédé à un réaménagement de l'orientation qui se fera au terme de la 3^e année et non plus à la fin de la 4^e année afin de bénéficier de trois années pleines de formation dans la spécialité choisie.

Signalons, en outre, le réaménagement des sections technique, économique de gestion (TEG) et technique économique administrative (TEA) dont les titulaires des diplômes n'arrivent pas à obtenir d'emplois. Si 2/5 obtiennent un emploi conforme à leur formation, 2/5 restent au chômage et 1/5 émigrent, sont appelés sous les drapeaux ou poursuivent d'autres études. Devant les difficultés rencontrées par les élèves diplômés de ces sections, imputées à des « programmes d'enseignement trop théoriques, [qui] ne répondent pas aux exigences immédiates des services employeurs publics et privés », et « à la concurrence des filières de formation accélérée, réputées plus fonctionnelles », le ministère de l'Education Nationale tente de réformer l'organisation et les programmes de cet ordre d'enseignement. Les grandes lignes de cette réforme ont été exposées par M. Mzali mais leur application n'entrera en vigueur qu'en 1978-79.

Il s'agira, tout d'abord, de limiter le nombre d'élèves à orienter vers ces sections, de regrouper l'enseignement de TEA et TEG dans certains établissements qui « deviendront ainsi spécialisés et ce afin d'obtenir une meilleure utilisation des moyens humains et matériels » et de créer des options à l'instar des filières de technique industrielle.

Parallèlement une refonte des programmes est envisagée. Elle concerne autant les langues (arabe, français, anglais) que les matières plus spécialisées.

Il sera prévu, par ailleurs, un stage obligatoire d'un mois au sein d'entreprises publiques ou privées : « ce stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire dont l'évaluation, ainsi que l'appréciation de l'employeur, doivent être prises en compte pour l'obtention du diplôme de technicien ».

« Enfin, ajoute le ministre, il conviendrait que les concours de recrutement pour les postes de secrétaires et de comptables dans les administrations publiques et les sociétés nationales soient ouvertes aux titulaires du diplôme de technicien, et organisés annuellement après la session des examens ».

Comme pour la section technique industrielle, le souci des responsables de l'éducation à ce niveau est de réaliser une plus large adéquation entre la formation et l'emploi, en accroissant notamment la part des travaux pratiques dans les établissements mêmes, ou dans des entreprises. « C'est ainsi qu'en 1977-78 des blocs scientifiques, des salles de classes, des ateliers, etc... ont été construits par les élèves ». Il faudrait y ajouter, 2 400 tables biplaces, 760 tabourets, 200 tables de réfectoire, 200 armoires et autres objets, représentant une valeur marchande de 80 000 dinars, fabriqués par les élèves et ayant servi à l'équipement de certains établissements.

Toutes ces mesures marquent une tendance vers le développement professionnel et technique; les chiffres indiqués plus haut constituent un véritable progrès par rapport aux années précédentes. Le problème fondamental restera celui des emplois créés dans les divers secteurs d'activités qui permettraient l'utilisation de cette force de travail.

C. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Cette tendance constatée au niveau du cycle secondaire de l'enseignement se retrouve dans l'enseignement supérieur. Les effectifs des étudiants inscrits dans les 21 institutions d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale s'élèvent à 20 909, tandis que 5 862 étudiants sont inscrits dans les 33 institutions placées sous la tutelle d'autres départements ministériels.

Au total, l'enseignement supérieur tunisien compte 26 781 étudiants, inscrits dans 54 institutions et répartis entre 156 filières (71 filières longues avec 21 413 étudiants et 85 filières courtes avec 5 368 inscrits). Ce chiffre global correspond aux projections du V^e plan pour l'année 1977 (octobre), le nombre d'étudiants inscrits dans des établissements relevant du Ministère de l'Éducation Nationale étant cependant plus élevé que ceux qui ont été prévus par les planificateurs (prévision : 19 489, (72,8 %), réalisations : 20 909 (78,11 %) (5).

La répartition des étudiants des diverses institutions entre les différentes

(5) Sur ces 20 909 étudiants, on en compte 4 112 en sciences fondamentales, 3 632 en sciences médicales et biologiques et 2 036 en sciences techniques, soit 47 % de ces étudiants, 53 % étant inscrits en sciences humaines et sociales.

filières est :

	Situation réelle 1977-78	Prévisions du 5 ^{ème} Plan
Sciences fondamentales	4 027 (15 %)	4 089 (15,30 %)
Sciences humaines	5 347 (20 %)	5 058 (19,90 %)
Sciences sociales	8 217 (30,7 %)	7 844 (29,30 %)
Sciences médicales et biologie	5 211 (19,5 %)	4 854 (18,10 %)
Sciences techniques	3 979 (14,8 %)	4 922 (18,40 %)
Total	26 781 (100 %)	26 767 (100 %)

Nous constatons une légère distorsion entre les prévisions et les réalisations du plan. Celle-ci se fait au profit des sciences humaines et sociales, des sciences médicales et biologiques, et au détriment des sciences techniques notamment.

Toujours est-il que 49,3 % des étudiants poursuivent des études scientifiques, médicales et techniques. Ce pourcentage marque un progrès important par rapport aux années précédentes. Ce progrès ira croissant si l'on considère qu'en 1981, 73 % de l'ensemble des élèves du second cycle seront concentrés dans les sections maths-sciences, maths-techniques et techniques industrielles, contre 66,4 % en octobre 1976 et 47,7 % en octobre 1972 (6).

Si l'on examine les résultats du baccalauréat des années 1976-77 et 1977-78, on constate effectivement un léger accroissement des bacheliers en maths-sciences et en maths-techniques d'une année à l'autre, comme nous le montre le tableau comparatif ci-dessous :

1976-77

	Bacheliers sortis en Juin 1976	Bacheliers réellement inscrits en Octobre 76		Différences
Bac Lettres	3 443	3 344	47,5 %	- 99
Bac Math-Sciences	2 771	2 705	38,4 %	- 66
Bac Math-Technique	341	349	5 %	- 8
Bac Sc. Eco.	667	643	9,10 %	- 24
Total	7 222	7 041	100	- 181

1977-78

	Bacheliers sortis en Juin 1977	Bacheliers réellement inscrits en Octobre 77		Différences
Bac Lettres	2 892	2 814	41,4 %	- 78
Bac Math-Sciences	3 050	3 022	44,4 %	- 28
Bac Math-Technique	401	373	5,4 %	- 28
Bac Sc.-Eco.	607	592	8,7 %	- 15
Total	6 950	6 801	100	- 149

(6) Document national présenté par la Tunisie. Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement, Vienne, août 1979, p. 10.

Les étudiants en sciences et techniques inscrits en 1976 à l'université représentaient 44,8 % des effectifs, alors qu'ils seront 50 % des inscrits en 1977. Cette progression se confirme en pourcentages et en chiffres absolus, si l'on examine le nombre des admis au baccalauréat par filière et leur inscription à l'université au cours des deux années considérées. Nous constatons, en effet, une diminution des bacheliers en lettres et sciences économiques et une augmentation des bacheliers en math-sciences et math-techniques.

Au vu des chiffres énoncés ci-dessus, il apparaît effectivement qu'une mutation s'opère dans le contenu et les finalités de l'enseignement tunisien visant à assurer, comme le dit M. Mzali, « une meilleure adéquation du système éducatif au développement socio-économique et au progrès de la science moderne ». Encore faudrait-il, cependant, que politique scolaire et scientifique et politique économique fussent coordonnées et puissent dialectiquement s'influencer. Le manque de coordination entre les divers départements ministériels ne fait que perpétuer l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Dès lors chômage intellectuel et exode des cerveaux ou émigration deviennent inéluctables. Il faudrait, en effet, que l'économie tunisienne prenne en compte les découvertes scientifiques et technologiques modernes et que l'université tunisienne ne produise plus seulement des consommateurs de la technologie moderne importée mais qu'elle soit un producteur de technologie adaptée à l'économie tunisienne.

La création d'un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en septembre 1978, dirigé par M. Abdelaziz Bendhia, favorisera-t-il cette coordination ? Il est encore trop tôt pour pouvoir en juger. Toujours est-il, cependant, que la politique scolaire, à tous ses niveaux, n'est pas une *en soi*, elle doit être intégrée à un plan de développement, favorisant l'indépendance économique du pays. Ce qui ne semble pas être encore le cas pour la Tunisie.

II. — VIE CULTURELLE

Malgré la nécessité de développer les activités culturelles en Tunisie, le budget du Ministère des Affaires Culturelles n'atteint même pas 1 % du budget général de l'Etat. Autant dire que la culture reste le parent pauvre.

Malgré le désir de décentralisation et de démocratisation des activités culturelles, les manifestations les plus régulières et les plus « prestigieuses » restent limitées aux grandes villes et plus précisément à Tunis. Le budget du Festival de Carthage est, à ce titre, le budget le plus important de toutes les activités culturelles. Il représente pour l'année 1978 le double du budget consacré, dans le cadre de l'animation culturelle, à tous les festivals culturels nationaux et régionaux.

La création de comités culturels, dont les décrets 286 du 31 mai 1965 et 50 du 8 mars 1968 portent organisation, ne semble pas avoir atteint

l'objectif essentiel qu'est la décentralisation de l'activité culturelle et la démocratisation de la culture soit par manque de moyens financiers, soit par manque de cadres compétents. L'activité de ces organismes demeure épisodique, l'animation culturelle ne se faisant souvent qu'à l'occasion d'une fête nationale laïque ou religieuse ou de festivals régionaux réguliers où le souci d'attirer le touriste étranger l'emporte sur la nécessité de valoriser en la développant la culture locale ou nationale. Majorettes locales ou étrangères, défilés de chars et courses de chevaux attirent certes des foules. La poésie populaire (*malhûn*) reste appréciée comme du temps de la colonisation où elle était le mode d'expression privilégié, chez certains groupes, de la contestation politique et de la sensibilité populaire sous toutes ses formes. Mais la « caporalisation » de la culture et sa mise en tutelle par le Ministère des Affaires Culturelles laisse sans doute dans l'ombre des œuvres inédites qui ne sont pas ce que les œuvres dites sont actuellement, c'est-à-dire purement panégyriques et de circonstances. Une telle politique limite les possibilités de recherche en Tunisie alors que la chanson arabe prend un tournant nouveau notamment avec Cheikh Iman en Egypte, Moncef Khalifa au Liban, les troupes Nas al-Ghiwan et Jil Jilâla au Maroc, entre autres.

De telles restrictions touchent également le cinéma et le théâtre. En effet, au manque de moyens financiers dont disposent ces deux secteurs de la vie culturelle, s'ajoute la censure qu'exerce la commission de contrôle qui outrepassé ainsi le rôle technique qui lui était assigné au départ, à savoir de juger de la qualité formelle des textes qui lui seraient présentés. Or, c'est surtout le contenu de ces textes qui est souvent mis en cause comme le confirment les interventions du Ministre des Affaires culturelles et certains parlementaires lors des débats sur le budget (7).

C'est au Maroc et par une troupe marocaine qu'a été présentée la pièce de l'écrivain tunisien Azzeddine el-Madani, *Risâlat al-gufran*. A partir de l'œuvre ancienne d'Al-Ma'arri, l'auteur soulève des questions contemporaines vitales pour les peuples arabes et maghrébins, précisément dans une forme allégorique qui dénote, outre une recherche formelle originale, un souci d'échapper à la censure dont l'auteur fut la victime en d'autres temps et pour d'autres pièces.

Il est à noter à cet égard que des œuvres poétiques, théâtrales ou autres restent inédites. Cela n'est pas dû seulement à la censure mais au manque de moyens d'édition qui restent insuffisants malgré les efforts consentis par le gouvernement ou la multiplication de maisons d'édition privées. Le déficit de la Maison Tunisienne d'Édition reste préoccupant tandis que la diffusion des ouvrages par la Société Tunisienne de Diffusion est tout à fait aléatoire. Cette situation donne des arguments supplémentaires à tous ceux qui veulent briser le monopole de l'État et rendre la diffusion du livre au domaine privé. Si tel était le cas, il serait à craindre une augmentation du prix du livre qui, même dans l'état actuel, reste hors de

(7) Cf. *Débats Parlementaires*, n° 20, mercredi 20 décembre 1978, vingtième séance (en arabe).

portée de la majorité des lecteurs dont le pouvoir d'achat est toujours bas. Le maintien de ces institutions d'édition et de diffusion comme services publics — avec des compensations consenties par l'Etat pour combler un déficit qui ne serait pas dû à des malversations — limiterait la hausse des prix du livre et contribuerait par là-même à la démocratisation de la culture qui est l'un des principes souvent affirmé de la politique gouvernementale en ce domaine.

III. — QUESTIONS SOCIALES

Janvier 1978 a connu les journées les plus mouvementées et les plus meurtrières de la Tunisie depuis son indépendance. Les conflits sociaux, dont les origines sont multiples et diverses, déclenchées depuis 1975-1976, culminent en 1977 et aboutissent à la grève générale décidée par l'Union Générale des Travailleurs de Tunisie (UGTT) soumise à des attaques concertées du pouvoir et des organisations patronales. Les péripéties du conflit ont été suffisamment analysées par ailleurs pour que nous y revenions ici (8). Une telle situation remettait en question la politique contractuelle qui, selon ses promoteurs, devait assurer la paix sociale et faire accroître la productivité, objectifs essentiels assignés au Pacte social présenté par M. Nouira le 19 janvier 1977, à la suite d'une réunion regroupant le Gouvernement, le Bureau Politique du Parti Socialiste destourien et les Bureaux Exécutifs de l'UGTT, de l'UTICA et de l'UNA (9).

En effet, le 4 janvier une grève est déclenchée dans le secteur agricole par la Fédération de l'agriculture de l'UGTT pour appuyer les revendications salariales et sociales demandées par plusieurs autres secteurs d'ailleurs. Cette grève est stigmatisée par le Gouvernement qui l'impute à des « éléments irresponsables ». Le conflit durcira entre l'UGTT, le pouvoir et les organisations patronales à la suite de la réunion du conseil national de l'UGTT qui se tient du 8 au 10 janvier à l'Hôtel Amilcar, dans la banlieue de Tunis. A la suite de cette réunion, MM. H. Achour et K. Salhi démissionnent du Bureau Politique et du Comité Central du PSD.

La guerre des motions se poursuivra entre l'UGTT d'une part et les organisations patronales de l'autre, jusqu'à la décision prise par l'UGTT d'une grève générale qui aboutira aux heurts violents signalés par ailleurs.

L'arrestation des dirigeants syndicaux élus par le XIV^e Congrès laisse la place libre à de nouveaux dirigeants dont la plupart furent membres de l'ancien bureau exécutif de l'UGTT mais qui prirent leur distance vis-à-vis de lui. C'est ainsi qu'un Congrès extraordinaire élit un nouveau bureau exécutif présidé par M. Tijani Abid et où prirent place d'autres membres connus pour leur hostilité à l'ancienne direction syndicale.

(8) Cf. les chroniques politiques, sociales et culturelles (Tunisie) des précédents *Annuaire de l'Afrique du Nord*, notamment depuis 1975.

(9) Cf. le texte in *Parti socialiste destourien : la politique contractuelle et les événements de janvier 1978*. Tunis, ed. Dar al-'Amal, 1978, p. 45 sq.

L'élection de ce nouveau bureau ne fait l'unanimité ni au sein de l'organisation syndicale, ni dans l'opinion publique tunisienne et étrangère qui considèrent le 15^e congrès extraordinaire et la nouvelle direction comme illégaux. Nous ne reviendrons pas sur toutes les péripéties qui ont suivi (10). Notons par contre le changement de ton adopté par la nouvelle direction syndicale vis-à-vis du pouvoir et de sa politique, insistant sur la nécessité de l'Unité nationale, demandant à la classe ouvrière plus de modération dans les revendications formulées et remettant en question la gestion de la direction légitime de l'UGTT et son « déviationnisme ».

Cela n'empêche cependant pas certains syndicats de rester hostiles à la nouvelle direction. C'est ainsi, à titre d'exemple et pour réagir contre cette hostilité, que le Bureau exécutif de l'UGTT décidait, le 12 juin, de suspendre les membres du syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que ceux du syndicat du district de Tunis, de toute activité syndicale et de les déférer devant la commission de discipline. Mais de telles mesures d'intimidation n'auront pas d'effet et la contestation de la nouvelle direction persistera. Les événements du 26 janvier 1978 n'auront pas pour autant réglé tous les problèmes, bien au contraire si l'on en juge par le nombre de licenciements arbitraires qui ont eu lieu après les événements, les emprisonnements de syndicalistes etc...

Les mesures sociales prises ont consisté pour l'année 1978 en une révision des salaires et notamment la révision du SMIG et du SMAG. Ainsi par le décret n° 78-441 du 26 avril 1978, « le SMIG dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail est fixé, pour les travailleurs âgés de 18 ans au moins à 214,25 millimes de l'heure. Dans les activités non agricoles soumises au code du travail, les salaires des personnels rémunérés à l'heure, qu'ils soient légaux, conventionnels ou statutaires sont majorés de 21,25 millimes par heure.

« Les salaires des personnels rémunérés au mois sont majorés d'un montant uniforme de 3 dinars, 684 millimes (11) pour le régime de 40 heures et de 4 dinars, 420 millimes pour le régime de 48 heures.

Dans les entreprises, professions et autres activités où les travailleurs sont rémunérés à la tâche, à la pièce ou au rendement les salaires sont majorés d'un montant uniforme de 21,25 millimes par heure de travail effectif. Toute heure commencée est due.

« Les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans ne peuvent en aucun cas percevoir un salaire inférieur à 85 % de celui de l'adulte ».

Le décret 78-442 du 26 avril 1978 fixait le SMAG à 10,322 millimes par jour au lieu de 10,200, soit une majoration uniforme de 132 millimes par journée de travail » (12).

Ces augmentations paraissent nettement insuffisantes si on les compare à l'augmentation des prix qui se situait à + 6,7 % pour l'année 1977, selon

(10) Cf. Chronologie de l'AAN.

(11) 1 dinar tunisien vaut environ 11,50 FF.

(12) Cf. Rubrique législative (Tunisie). AAN 1978 et JORT (33), 28/4-2/5/1978, pp. 1281-1282.

les chiffres officiels (13). Si cette augmentation des prix a été compensée par un fort accroissement du SMIG et du SMAG (33 % en 1977), ce n'est pas le cas en 1978 où l'augmentation des salaires est la plus faible qu'en 1977 et où l'on prévoit une aggravation de l'inflation « dont les origines tiennent à des causes telles que distribution de plus en plus inégalitaire des revenus, taux de change surévalué, inflation mondiale, circuits de distribution longs, etc. (14).

L'EMPLOI ET L'ÉMIGRATION.

La situation sera encore plus grave concernant la population sans emploi, ceci d'autant plus que les créations d'emplois constatées jusqu'ici ne couvrent pas les demandes et se résorbent par les demandes additionnelles notamment de jeunes qui ont quitté l'enseignement ou achevé leurs études. Ajoutons à cela l'accroissement de la demande d'emplois féminins révélé par le recensement de 1975.

En effet, en 1966 seulement un actif sur 20 était une femme, en 1975 près d'un actif sur 5 est une femme.

Les 44 340 emplois créés en 1978 (notons que le V^e Plan prévoyait la création de 46 750 emplois par an) ne résorberont pas le chômage et le plein emploi prévu pour la fin du V^e Plan restera illusoire si l'on considère, par ailleurs, le ralentissement de l'émigration tant sur l'Europe que vers les pays arabes et notamment la Libye. Durant les huit premiers mois de 1978, 22 269 personnes ont émigré (15). Cela porte l'émigration tunisienne à 316 000 personnes dont 200 000 hommes, ainsi réparties :

France : 183 000; Libye : 64 000; Algérie : 27 000; RFA : 18 000; Belgique : 12 000; Pays-Bas : 1 500; Pays du Golfe : 1 500 et Autres : 9 000 (16).

Il est prévu que le programme de développement rural résorbe une partie des personnes sous-employées qui sont en fait des demandeurs d'emploi. La loi n° 78-22 du 8 mars 1978 instituant le service civil devait à son tour contribuer à résorber une partie de jeunes chômeurs qui ont été, semble-t-il, le fer de lance des manifestations de janvier 1978 et dont le pouvoir voudrait se prémunir. Aussi est-il prévu que « le service civil est destiné à faire participer les jeunes à l'effort national de développement économique et social et à promouvoir leur formation professionnelle »... Tout Tunisien âgé de 18 ans révolus et n'ayant pas dépassé 30 ans, qui ne peut justifier d'un emploi ou d'une inscription dans un établissement public d'enseignement ou de formation ou dans un établissement privé agréé, peut être affecté au service civil » (17). L'aspect autoritaire d'une telle loi qui s'apparente beaucoup plus au régime militaire et au travail obligatoire, a suscité des réactions sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici. Si elle

(13) Cf. Chronique économique (Tunisie). AAN, 1977, p. 615.

(14) *Ibid.*, p. 623.

(15) *Débats parlementaires* (4), 11 décembre 1978, p. 68.

(16) AFP (17 mars 1978).

(17) JORT (20), 10/3/1978, p. 658. Cf. aussi Rubrique législative in AAN, 1978.

atténue le problème du chômage en intégrant une partie des demandes additionnelles des jeunes notamment, elle ne résoudra pas le problème du chômage qui atteint encore 13 à 15 % de la population active. Cela restera le problème le plus préoccupant pour le pouvoir et la population, malgré les efforts consentis et les résultats réalisés.

Noureddine SRAIEB.
